

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

11 avril 2024

L'an 2024, le 11 avril, 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

Mme BELLANGER Isabelle, M. BOISSEAU Jean-Michel, Mme CAUDRON Margot, M. DECORDE Gérard, M. DUCHAUFFOUR Jack-André, M. FOULONGNE Fabien, M. HERNEQUE Olivier, M. LEFEBVRE Arnaud, Mme HOUGUENADE Dominique

Était absent : M. MALET Hervé

Etaient excusés : Mme HIVANHOE Jeanny, M. LESUEUR Vincent

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme HOUGUENADE Dominique

OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2001 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. Gérard DECORDE vote ainsi le compte administratif et arrête les comptes de la Commune

COMMUNE :	Fonctionnement	Investissement
Dépenses		
	Réalisé	Réalisé :
	306 504.04	105 315.19
		Reste à réaliser :
		3 120.00
Recettes		
Réalisé	471 024.84	Réalisé :
		393 305.97
		Reste à réaliser :
		0.00

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (après le vote du compte administratif correspondant)

L'assemblée délibérante, réunis sous la présidence de Gérard DECORDE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal décide d'affecter les résultats comme suit :

- un excédent de fonctionnement de :	69 195.06
- un excédent reporté de :	95 325.74
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	164 520.80
- un excédent d'investissement de :	287 990.78
- un déficit des restes à réaliser de :	3 120.00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 :	
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	164 520.80
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	287 990.78

OBJET : REDEVANCE OCCUPATION France TELECOM

Le Conseil Municipal :

Décide de fixer comme suit, pour 2024, les redevances sur la base des tarifs du décret précédent.

- 10.751 km à 48.27 € soit 518.95 €

- 2.763 km à 64.36 € soit 177.83 €

Soit un total de **696.78 €** (recette au compte 7032)

OBJET : RODP ELECTRICITE 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit, pour 2024, les redevances sur la base des tarifs du décret précédent.

Redevance 2024 : 239 euros (recette au compte 7032)

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux comme suit pour l'année 2024

- Taxe d'habitation : 17.74 %
- Foncier bâti : 33.64 %
- Foncier non-bâti : 23.11 %
- CFE : 13.29 %

OBJET : Amortissement prise FTTH

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir en une seule fois le versement du fonds de concours pour l'achat des prises FTTH sur l'année 2024.

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

-Enfance inadaptée APEI Gournay	50.00 €
-Ligue contre le cancer Oise	50.00 €
-Racing Club Blargies	2 500.00 €
-Les Jeunes d'Autrefois	550.00 €
-Les Combattants de Blargies	500.00 €
-Secouristes de Formerie	75.00 €
-I Z'on creuqué eun'Pomm	100.00 €
-Secours Catholique Formerie	50.00 €
-Ninos Danza	450.00 €
- Sté de Chasse de Blargies	200.00 €
- MOTO – CLUB de Blargies	1 000.00 €
- Les Amis de Saint Martin	300.00 €
- Resto du coeur Oise	50.00 €
- Chemins du Mont Saint-Michel	50.00 €
- Souvenir Français	50.00 €
-comité des fêtes	2 500.00 €

OBJET : Budget COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HERNEQUÉ, Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement : 519 630.80 €

Investissement : 326 780.00 €

OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET Assainissement

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2001 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. Gérard DECORDE vote ainsi le compte administratif et arrête les comptes de la Commune

	Fonctionnement		Investissement
Dépenses		Réalisé	23 591.99
Réalisé	56 952.69	Reste à réaliser	0.00
Reste à réaliser :	0.00	Réalisé	23 480.33
Recettes :		Reste à réaliser	
Réalisé :	75 578.92		

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (assainissement)

L'assemblée délibérante, réunis sous la présidence de Gérard DECORDE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget assainissement :

- un excédent de fonctionnement de :	18 626.23
- un excédent reporté de :	41 614.51
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	60 240.74
- un déficit d'investissement de :	23 591.99
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	23 591.99

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	60 240.74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	23 591.99
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	36 648.75
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	DEFICIT 23 591.99

OBJET : Tarif des frais d'assainissement aux abonnés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de porter le tarif d'assainissement à : 3.80 €/m3

OBJET : Budget assainissement 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HERNEQUÉ, Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif assainissement de l'exercice 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement : 111 648.75 €

Investissement : 57 591.99 €

OBJET : Adhésion au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de l'adhésion au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60 pour l'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C5 (sites de puissance $\leq 36\text{kVa}$) et services associés
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés
- Autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Blargies et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget
- Prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par la convention constitutive
- Donne mandat au SE60 pour collecter, en tant que besoin, les données relatives à l'ensemble des points de livraison de la collectivité auprès des gestionnaires de réseau ainsi que des fournisseurs d'énergies.

OBJET : Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du CDG60

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

DIVERS :

- Une régulation des canards est demandé par les services vétérinaire
- Organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024
- Point sur le repas du 8 mai 2024
- La marche pour Octobre Rose aura lieu le 5 octobre 2024